VERS LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

MODE D'EMPLOI







SOMMAIRE

BROCHURE ÉLABORÉE PAR UN GROUPE DE TRAVAIL DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR DE HAUTE-GARONNE :
Albert Benayoun (Ligue de l'Enseignement), Mélanie Bourbonnois (AFEV), Jean Paul Cabot (OCCE), Jean Louis Colombiès (La JPA), Jean Paul Dedieu (CEMEA), Pierre Houdart (La JPA), Philippe Nicolas (Léo Lagrange), François Popinel (les Francas), Patrice Soulié (SNUIPP-FSU) en collaboration avec Philippe Deregnaucourt (chargé de mission CAF), Pierre Roque (IEN adjoint à l'IA), Jean François Subercaze (DRDJS adjoint). Elle s'est aussi appuyée sur les travaux de la Journée de l'éducation partagée co-organisée par la DRJS et la JPAà l'IUFM de Toulouse, samedi 6 novembre 2004. Coordination-rédaction : Jean Louis Colombiès (la JPA) et François Popinel (les Francas)

Cette brochure est dédiée à Michel Roncier, directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Asssociative de Midi-Pyrénées, brutalement décédé en août 2005, en remerciement de son appui à ce projet et à la mémoire d'un homme qui a su allier sens de l'État et engagement.

Préface de monsieur l'inspecteur d'académie de la Haute-Garonne

Les activités éducatives dans toute leur diversité, qu'elles s'expriment dans ou autour de l'école, prennent de toute évidence une place importante dans la construction de la personne. Dans la mesure où les cohérences sont organisées, elles constituent un atout pour la réussite scolaire et plus largement pour la réussite éducative. Par la mise en place de repères au contact d'adultes référents, elles participent à terme à la genèse de l'adulte et du citoyen en devenir. À l'heure où les valeurs individuelles et d'exclusion semblent parfois constituer des références, il était nécessaire d'ouvrir un espace de réflexion et de revisiter les enjeux de la continuité éducative.

C'est pourquoi, à l'occasion de la présentation de la brochure « CEL, mode d'emploi », j'avais émis l'idée de faire mieux connaître ces activités à l'ensemble des acteurs du système éducatif, des écoles primaire aux établissements du secondaire. Du fait de la multiplicité des approches retenues, la brochure intitulée : « Vers la continuité éducative, mode d'emploi », répond à cette attente en mettant en évidence la diversité et le dynamisme des acteurs en Haute-Garonne.

Toutefois, plus qu'une simple connaissance ou reconnaissance des partenaires, il apparaît que l'ambition doit se situer bien au-delà pour atteindre d'autres objectifs. C'est en définitive ce que pose l'intitulé de la présente brochure, en suggérant un horizon pour tous les membres de la communauté éducative. Sans tomber dans les «recettes », dont tous connaissent les limites tant les réponses simples à des problématiques complexes sont vouées à l'échec, ce nouveau « mode d'emploi » se propose néanmoins de dérouler diverses pistes visant à œuvrer de concert à la réussite éducative de tous.

Jean Rafenomanjato

Préface de monsieur le directeur régional de la Jeunesse et des Sports de Midi-Pyrénées

La démarche d’élaboration des politiques éducatives locales initiée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative avec le dispositif des contrats éducatifs locaux repose d’une part, sur la volonté de cohérence des acteurs éducatifs et d’approche globale de l’enfant et du jeune à l’échelle d’un territoire de projet, et d’autre part, sur l’affirmation de la place des loisirs éducatifs dans le développement de l’enfant.

« Vers la continuité éducative… mode d’emploi » s’inscrit dans la cadre d’une réflexion initiée par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sur la notion de « mission partagée » entre la famille, l’école et les loisirs dans le cadre des politiques éducatives locales.

Elle prend appui sur les apports de la journée de l’éducation partagée du 6 novembre 2004 qui a témoigné de la nécessité d’espaces d’échange entre les acteurs éducatifs et de leur concertation régulière mais également de leur connaissance mutuelle, qui conditionne l’équilibre et la complémentarité des temps de vie des enfants et des jeunes.

Martine Carrère-Biscaye
Directrice par intérim de la direction régionale et départementale régionale
de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

L'éducation des enfants et des jeunes est un enjeu de société majeur. De nombreux acteurs interviennent sur les « questions éducatives », dont les principaux sont bien sûr les familles, les enseignants et les animateurs d'activités péri et extra scolaires.

Le soutien des familles, notamment les plus vulnérables, dans leur vie quotidienne est un axe sans cesse réaffirmé de la politique d'action sociale et familiale des CAF.

La CAF de la Haute-Garonne accompagne collectivités locales et associations dans leurs compétences et missions liées à ce domaine d'intervention dans le cadre d'un partenariat actif.

Face à la multiplication et à la complexification des dispositifs éducatifs (CEL, CTL, CLAS…), les textes réglementaires ne suffisent plus pour définir et orienter les pratiques et l'ensemble des acteurs s'inscrit dans une recherche de sens, d'articulation et de mise en cohérence. C'est ainsi qu'apparaissent différentes chartes pour réguler des actions de terrain.

Les familles recherchent une efficacité au quotidien pour que soit mieux prise en compte l'éducation de leurs enfants.

La CAF, forte de son expérience et de sa présence active dans les différents dispositifs éducatifs, s'inscrit tout naturellement dans cette démarche de « cohérence éducative ».

Toulouse, le 6 octobre 2005
Bertrand Certain
Directeur adjoint de la CAF 31

Le comité départemental JPA et ses partenaires institutionnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative, de la Caisse d'allocations familiales, se sont engagés dans une réflexion à long terme sur la cohérence des actions éducatives des différents partenaires de l'enfant et de l'adolescent.

Initiée en l'an 2000, par la publication de la plaquette CLAE « mode d'emploi », continuée par celle consacrée à la mise en place des CEL en 2002, la démarche devait nécessairement conduire à des échanges plus approfondis sur les conditions d'une véritable continuité éducative souhaitée par tous.

Enrichie par les débats organisés à l'occasion de la journée d'Éducation partagée en 2004, à l'IUFM de Toulouse, la troisième publication de la collection « mode d'emploi » voit le jour, grâce à l'engagement d'une équipe éditoriale qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine, pour offrir aux acteurs de terrain de notre département un outil de réflexion et d'action.

L'objectif annoncé était « travailler ensemble dans la durée ».

Le comité départemental JPA s'y est fermement engagé, malgré les incertitudes du temps, s'agissant des investissements éducatifs.

Rendez-vous pour la 4e plaquette « mode d'emploi ».

Pierre Houdard
Président délégué du comité de la JPA de la Haute-Garonne

“IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉLEVER UN ENFANT” (proverbe du Sénégal)

Espace éducatif concerté, coéducation, projet éducatif local, éducation partagée… à défaut d’être nouvelle, l’idée de continuité éducative demeure novatrice, voire un peu utopique. Elle est pourtant au cœur de préoccupations très concrètes.

L’enfant ou le jeune forme un tout avec des rythmes de vie, des besoins physiques et affectifs, et des besoins de repères éducatifs… A la maison avec ses parents, à l’école avec un enseignant, au centre de loisir avec un animateur*, dans un club avec un éducateur sportif ou dans une institution avec un travailleur social, il se trouve en situation d’éducation avec des adultes éducateurs. Cette éducation en partage leur crée un devoir de cohérence.

Cette cohérence doit nécessairement se construire. Elle peut notamment émerger de la concertation réalisée à l’occasion de l’élaboration du projet éducatif local. La continuité éducative devient alors la concrétisation de cette démarche. Elle se traduit en valeurs et choix éducatifs partagés. Elle garantit que les situations éducatives traversées par l’enfant ou le jeune, dans ses divers temps, ses divers aspects et parfois ses moments « critiques » (rupture familiale, scolaire, conduites à risques…), s’inscrivent dans une chaîne éducative. Une chaîne où institutions et acteurs savent fonctionner ensemble dans une cohérence éducative et peuvent offrir « la bonne réponse… au bon moment ».

L’UNESCO distingue 3 pôles complémentaires : éducation dans la famille, éducation formelle à l’école, éducation informelle dans les loisirs de la cité. Ces 3 pans de l’éducation ont encore beaucoup de mal à se connaître et se reconnaître mutuellement. La place des parents à l’école demeure trop faible comme d’ailleurs l’est la relation entre l’école et les structures de loisirs éducatifs. Et ce, malgré des lieux et des publics communs, des temps qui se succèdent… Ce manque évident d’ouverture vers les autres s’explique entre autres par la crainte de remises en questions comme par la difficulté à trouver comment pratiquer cette ouverture.

« La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. »

Les conceptions ou représentations sur les niveaux de responsabilité éducative varient aussi fortement. Nombre de familles surinvestissent l’école d’une mission éducative à l’inverse des structures de loisirs qu’elles considèrent parfois encore comme de simples lieux récréatifs. De même les difficultés de certaines familles pour assumer leur rôle éducatif alimentent chez certains enseignants ou animateurs*, une image de parents « démissionnaires ». L’importance fondamentale de l’éducation parentale doit se conjuguer avec les divers apports de l’école, des structures de loisirs organisés (CLSH, club sportif, activité culturelle…).Dans ces conditions, construire la continuité éducative c’est d’abord reconnaître que l’éducation des enfants et des jeunes n’est pas l’apanage de l’un ou de l’autre mais plutôt une responsabilité commune. La continuité éducative est donc d’abord la mesure et la prise en compte collective de l’interdépendance de l’ensemble des divers acteurs éducatifs.

La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Elle nécessite donc une clarification collective des apports éducatifs de chaque temps et de chaque institution. Affirmer des spécificités éducatives ne crée pas des hiérarchies. Cela pose au contraire le rôle que cha-



cun entend jouer en lien avec ses devoirs et missions, mais aussi en fonction de ses atouts et compétences. Cette « mise à plat » effectuée en regard du contexte individuel et social des enfants et des jeunes constitue le socle d'élaboration du projet éducatif local.

Mais l'affirmation des spécificités des divers lieux et temps éducatifs ne vaut que si elles sont réellement comprises, acceptées et traduites dans les faits. Cela revient à rechercher comment chacun peut intervenir sur des objectifs partagés, avec des méthodes, des moyens très divers par exemple pour l'incitation à la lecture, la prévention santé ou dans une cohérence d'attitude face à des incivilités ou des violences…

« La continuité éducative ne signifie pas l'uniformité. »

Dans un tel contexte, l'éducation informelle et plus spécialement les loisirs éducatifs,doivent mettre en valeur leur rôle original aux côtés des parents et de l'école. Les collectivités et les associations qui organisent les loisirs éducatifs doivent affirmer réellement le double caractère qu'exprime leur nom, pour dépasser la seule réponse, aussi importante soit elle, à des besoins sociaux de garde des enfants, avant et après l'école ou durant les vacances scolaires! Loisirs d'abord pour permettre aux enfants, après un temps scolaire, de changer de rythmes,d'activités,d'approches pédagogiques.Loisirs éducatifs ensuite car le caractère nécessairement plus ludique de ces temps n'en fait pas pour autant de simples sas de défoulement à visée occupationnelle. Bien au contraire, les loisirs peuvent avoir aussi des dimensions d'apprentissages, de socialisation, de transmission de valeurs qui leur confèrent une réelle dimension éducative et culturelle.

Selon un sondage SOFRES réalisé en novembre 2004, 51 % des français estiment que l'éducation ne relève pas exclusivement des parents et de l'école et 83 % jugent que les associations sont un complément indispensable de l'école.

La continuité éducative ne signifie pas l'uniformité. Les temps de vie des enfants sont faits de ruptures de situations,de rythmes et de changements d'acteurs.Sans cohérence et sans organisation cela peut être vécu comme une succession d'intervenants dé-structurante. Mais à l'inverse, dans une réelle continuité éducative, cela peut constituer une véritable opportunité. Enfants et les jeunes peuvent en effet trouver auprès de ces différents types d'adultes divers référents, divers modèles d'identifications et divers modes de relations.Ils peuvent aussi trouver une variété de situations susceptibles de mobiliser ou de valoriser leurs intérêts,leurs savoirs,leurs savoir-faire ou leur savoir-être.

L'éducation « informelle » doit gérer ces « ruptures » qui forgent son identité.Elles peuvent se vivre au quotidien en accueil pré,péri et post scolaire (CLAE ou CLAC, accueil interclasse, foyer socio-éducatif,

accompagnement à la scolarité…) ou au CLSH.On peut aussi mesurer leur intérêt avec l'exemple des ateliers relais qui jouent sur une alternance collège et extérieur pour remobiliser et lutter contre les phénomènes de déscolarisation.Enfin,les départs en classes découvertes, les séjours de vacances constituent aussi des temps forts de « ruptures » qui éloignent provisoirement de la famille, du quartier, et des habitudes.Ils représentent des moments privilégiés de rencontres avec d'autres milieux et cultures, d'autres situations, d'autres pairs, et d'autres adultes vus sous un jour nouveau. Ces découvertes et ces confrontations nouvelles contribuent à la construction de la personnalité et à l'autonomisation des enfants et des jeunes,pour peu qu'elles sachent allier les parts indissociables de déstabilisation et de sécurisation inhérentes à ces situations.

** dans la brochure, le terme animateur désigne les personnes intervenant dans les centres de vacances et de loisirs, les structures d'animation. Il sera aussi utilisé parfois de manière générique pour désigner l'ensemble des intervenants des structures de loisirs organisés : animateurs mais aussi éducateurs sportifs, intervenants culturels, voire travailleurs sociaux…*

Selon un sondage SOFRES réalisé en novembre 2004, ***51% des français estiment que l'éducation ne relève pas exclusivement des parents et de l'école et 83% jugent que les associations sont un complément indispensable de l'école.***

LOI D'ORIENTATION POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE 2005

« Partenaires reconnus de l'Éducation nationale, acteurs dynamiques des contrats éducatifs locaux et supports de nombreux dispositifs éducatifs, les associations ont un rôle complémentaire à jouer pour la formation des jeunes dans les domaines éducatif, culturel, sportif et civique. La nécessaire continuité éducative entre le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps familial impose une cohérence des initiatives et des efforts pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves. Cette cohérence sera recherchée au moyen d'une meilleure définition des objectifs, des modalités et des conditions d'évaluation des actions conjointes dont le développement sera encouragé ».

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL (PEL), LEVIER DU CHANGEMENT :

Porteur d'une logique de décentralisation et de démocratie participative, inscrit dans une dynamique de développement local et d'aménagement du territoire, le PEL refuse les inégalités en mettant en œuvre des actions, au delà du cadre et de la réussite scolaire, pour accompagner l'enfant dans une réussite éducative.
Le PEL vise donc à définir une politique éducative territoriale globale, cohérente et concertée. En cela, il fait vivre et traduit la continuité éducative.
en savoir plus : Grain de CEL revue du CEL sur www:education.gouv.fr/cel

Chapitre 1

CLARIFIER DES CONCEPTIONS ÉDUCATIVES

Partager des valeurs indispensables pour une continuité éducative nécessite d'abord de clarifier des questions de fond : respect de l'enfant, refus des inégalités

L'éducation se définit comme « l'ensemble des influences, volontaires ou non, entre l'enfant et son environnement, qui en se conjuguant, contribuent au développement de sa personne ». Ces influences sont multiples et diverses : familiales bien sûr, scolaires,sans oublier le temps libre, la télévision, les copains qui représentent le double du temps passé à l'école…

Intervenant successivement dans des temporalités différentes, les adultes ont donc tous en commun la lourde charge de transmettre des valeurs, d'apporter une part de socialisation, d'offrir une image de référence positive tout en remplissant leur mission respective d'instruction, de loisir, d'activité physique ou de « réparation». Pour cela ils doivent clarifier leurs conceptions éducatives sur quelques aspects déterminants sans lesquels il n'y aura aucune continuité éducative

Au delà du consensus sur le respect de l'enfant, il s'agit d'en définir concrètement le sens et la portée pour les divers co-éducateurs. Respecter l'enfant, c'est d'abord prendre en compte les droits fondamentaux que lui reconnaît la Convention internationale des droits de l'enfant. C'est aussi lui montrer certains devoirs envers les autres… C'est se rappeler que l'enfant existe en tant que personne et que celle ci est unique ;



qu'il est un être en construction, acteur lui même de cette construction à laquelle les autres, les éducateurs apportent leur contribution. C'est garantir son intégrité physique, sa sécurité affective… C'est respecter ses rythmes de vie même (et surtout) dans le cadre des contraintes de la vie courante et des successions de temps qui lui sont imposées.



« L'enfant existe en tant que personne unique »

La continuité éducative ne peut accepter les inégalités sociales, culturelles, territoriales que subissent certains enfants. Elles se traduisent souvent par des situations d'échecs scolaires, des difficultés d'intégration… Elles se traduisent aussi concrètement par des inégalités d'accès aux activités culturelles ou sportives, aux loisirs, aux vacances. Le temps libre renforce encore ces inégalités, s'il n'est pas organisé pour permettre, de manière volontariste, l'accès du plus grand nombre à ces diverses activités. Penser collectivement ces temps non scolaires de l'enfant, qui ne sont ni des « temps vides » ni des temps « à combler » est donc un enjeu important de continuité éducative. Car « la manière dont un enfant met à profit son temps hors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité, et son apprentissage de la vie sociale » comme l'affirme la circulaire fondatrice des Contrats Éducatifs Locaux.

Le temps de loisirs n'est donc pas un simple interstice de récupération permettant de mieux revenir au temps scolaire… Par son caractère de temps non contraint, il est certes un temps « réparateur » du point de vue des rythmes mais il est aussi source d'apprentissages, de découvertes…

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT. Article 31

« Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Ils respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité. »

Chapitre 2

MIXITÉS ET VIVRE ENSEMBLE

L'éducation construit un "vivre ensemble", refusant individualisme et repli identitaire.

Ces dernières années ont été marquées par un net repli sur soi visible dans l'habitat, les comportements… qui remet en question la mixité sociale. Cela est renforcé par une pression sociale sécuritaire, frein à la rencontre et l'acceptation de l'autre qui demeure une part d'inconnu à surmonter!

Notre société répond de plus en plus aux problèmes rencontrés au cas car cas, au groupe par groupe. Faute d'égalité hommes-femmes, certains proposent de remettre en question la mixité de genre dans les écoles, à la piscine, voire à l'hôpital. D'autres proposent le retour à l'uniforme puisque les vêtements sont signe d'appartenance sociale, de reconnaissance d'un groupe. On cible les mesures sur les quartiers, sans traiter la question plus globale de l'intégration par la réduction des inégalités.On multiplie enfin des mesures en faveur de publics en difficultés, qui pour utiles quelles puissent parfois être, risquent aussi de les stigmatiser.

La revendication du multiculturalisme est une des composantes de nos sociétés contemporaines. L'héritage de la révolution française a permis la construction d'une culture commune, d'un sentiment d'appartenance collective, au prix d'un rejet de tous les particularismes culturels dans l'espace privé.Principe actif,la laïcité dépasse la simple tolérance et permet la cohésion et la justice sociale.

L'éducation n'est possible qu'au contact de l'autre et se nourrit aussi des différences.Vivre avec l'autre, dans sa différence et sa complémentarité,s'apprend,quand un cadre collectif permet l'expression de cette diversité,au delà des individualismes.Chaque éducateur doit donc s'interroger sur les finalités de l'acte éducatif.La continuité éducative est aussi à ce prix.

« Principe actif,la laïcité dépasse la simple tolérance et permet la cohésion et la justice sociale »

Trop de difficultés du "vivre ensemble" trouvent aujourd'hui des réponses dans le domaine répressif. Pourtant,à terme, chacun sait que la véritable réponse est éducative. Il faut réinterroger nos pratiques, pour comprendre comment nous en sommes arrivés à une situation où des policiers dans les écoles semblent un recours possible. Qui doit intervenir avant que quelques groupes ne squattent pas les hall d'immeubles? Qui doit réclamer des équipement culturels? Qui doit rappeler que la loi est supérieure à la force? A force de segmenter, de confiner les éducateurs dans des missions fonctionnelles (instruire pour les enseignants,faire jouer pour les animateurs,donner l'exemple pour les parents), la responsabilité collective s'est diluée. Pire, la responsabilité est parfois rejetée des uns sur les autres: les parents seraient devenus démissionnaires,les enseignants n'apprendraient plus à lire aux enfants,les animateurs ne seraient là que pour s'amuser avec les enfants…

L'INTÉGRATION D'ENFANTS HANDICAPÉS : un enjeu du « vivre ensemble… qui se nourrit de continuité éducative. »

Une présence en classe ou en CVL est une occasion de vie sociale « normale », une étape d'autonomisation.Elle est aussi pour les autres, la chance de pouvoir « oser le regard» qui permet de découvrir des personnes différentes.

Les jeunes personnes handicapées doivent faire l'objet d'une attention concertée de la part des adultes qui les accompagnent, dès que leur accès à l'école ou aux espaces de vacances et de loisirs non spécialisés est reconnu possible. Compte tenu de ses besoins spécifiques l'enfant bénéficie d'un projet personnel éducatif d'intégration scolaire (PPEIS) mis en place avec les parents, l'équipe enseignante, l'équipe soignante et le médecin de l'éducation nationale La participation des organisateurs du CLAE ou du CVL garantit aussi la continuité des démarches, enrichit l'information mutuelle au moment des évaluations et élargit encore le champ de l'intégration.

*Le dispositif « Tiers Temps Social » (TTS) f**avorise l'intégration au travers de l'animation d'un réseau de structures d'accueil CVL, CLAE en Haute-Garonne***

***En savoir plus :** centre de ressources TTS CEMEA Midi-Pyrénées 05 61 12 65 06*



Chapitre 3
ÉDUQUER À LA CITOYENNETÉ

Incivilités,perte de civisme ou de citoyenneté… des raisons supplémentaires d'éduquer ensemble…

Deux siècles après la déclaration des droits de l'homme et de citoyen, même dans notre pays qui en est l'auteur, tous les hommes n'en jouissent pas. Cette « panne de citoyenneté » entraîne une inquiétante dégradation du civisme. Les causes en sont diverses: discordance entre les valeurs prônées et les valeurs vécues,mesure de la réussite sociale en terme de profits personnels réalisés plus qu'en termes d'utilité sociale, renforcement de l'individualisme en dépit de gestes de solidarité spectaculaires, difficultés sociales… Plus d'un million d'enfants pauvres en France, cela nous conduit à avoir un autre regard sur l'enfance.

Au delà d'une compréhension du contexte général assez morose de la citoyenneté,les co-éducateurs doivent analyser aussi les questions de la citoyenneté des enfants et des jeunes. Car la mise en place de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a changé certains de nos repères en reconnaissant ainsi une citoyenneté pour les mineurs. Pour autant cette citoyenneté reste à préciser. C'est pourquoi nous devons faire vivre aux mineurs une citoyenneté dont l'expérience nous montre qu'ils en sont capables et à laquelle, de fait, ils ont droit. Reconnaître cette citoyenneté c'est d'abord tenir les mineurs pour des personnes, différentes des adultes, mais également douées individuellement et collectivement d'une légitime vision du monde et d'une capacité à s'exprimer, à agir et à participer à la vie sociale.

« Plus d'un million d'enfants pauvres en France… cela nous conduit à avoir un autre regard sur l'enfance. »

Cette citoyenneté des mineurs s'apprend,s'expérimente. Relève-t-elle uniquement de la sphère familiale? Une continuité éducative sera difficile à construire si l'on reste sur d'anciens schémas où l'éducation civique se confond avec la morale, où les divers acteurs éducatifs sont niés.Car il ne s'agit pas d'apprendre à respecter des règles de vie, mais plutôt de se les approprier et de se les construire. Sans déresponsabiliser les parents, c'est une trop lourde tâche pour les laisser seuls en charge de cette question.

Permettre aux enfants de découvrir et de vivre cette citoyenneté n'est possible qu'en regardant lucidement les pratiques, avec le prisme de la Convention internationale des droits de l'enfant et en créant les conditions d'une véritable participation de l'enfant à la vie de la cité. De nombreuses situations le permettent: des plus simples comme les règles d'arbitrage aussi essentielles que la maîtrise technique dans le sport jusqu'aux plus complexes comme les conseils d'enfants dans les écoles,centres de loisirs,collèges…

L'ATEC (association temporaire d'enfant citoyen) *permet à l'enfant de jouir pleinement de son droit à la liberté d'association, en référence à l'article 15 de la CIDE. Bâtie sur le temps du projet, elle n'a pas vocation à se prolonger au delà de sa réalisation. Un accompagnateur adulte, facilite la mise en place du projet, et représente les Francas pour une couverture légale et une assurance en responsabilité civile. Plusieurs ATEC ont vu le jour en Haute-Garonne : une pour la création d'un spectacle musical dans un centre de loisirs, une autre pour sensibiliser la population d'un quartier à la situation des enfants handicapés.*
En savoir plus : *Francas Haute-Garonne 0562716720*

POUR S'Y RETROUVER

*L'incivilité est une notion floue, injustement associée aux seuls jeunes, qui recouvre des actes de la vie quotidienne contraires aux règles couramment admises, voire certains petits délits. Le **civisme**, étroitement associé à la participation électorale représente plus globalement un respect des diverses règles sociales établies. Il constitue une traduction concrète de la **citoyenneté** qui est à la fois une réalité juridique traduite en droits et devoirs et une appartenance à une entité collective dans laquelle on se reconnaît.*



Chapitre 4

RÉFLÉCHIR L'ESPACE DE VIE DE L'ENFANT

Chaque territoire possède des atouts et des déficits éducatifs propres. La communauté éducative doit prendre en compte ces réalités spécifiques.

Les acteurs locaux, et en premier lieu les élus, pensent souvent l'organisation du territoire pour les enfants et les jeunes à partir de représentations. Les équipements sont plutôt bien repérés ou pointés comme manquants. Par contre, la difficulté à décoder les espaces investis est réelle. De même, l'approche éducative est souvent vue à travers les équipements (école, lieu socio-éducatif…), et non en fonction de réalités urbanistiques autrement plus complexes: habitat,circulation automobile, commerces…

La réflexion sur l'aménagement du territoire rejoint celle sur l'espace de vie des enfants et relève bien de la continuité éducative. En effet toute la chaîne, des besoins repérés aux réalisations effectives, peut se trouver mobilisée: les enfants qui vivent (ou subissent) l'organisation de l'espace, les animateurs, les enseignants, les familles, chacun ayant une approche singulière et complémentaire, et bien sûr les élus qui s'entourent de compétences techniques pour réaliser.

Des questions essentielles sont alors posées: quels équipements à proximité des lieux de vie des enfants, comment permettre un déplacement de l'enfant en dehors de son cadre habituel, quels circuits de circulation piétonnier, faut-il "réinventer" le jardin public pour favoriser les rencontres de générations, faut il savoir laisser aussi en l'état (avec un certain suivi) des espaces utilisés pour le jeu, la rencontre…

« Des réponses originales restent à inventer: aménagements,architecture et création d'espaces nouveaux,mais aussi polyvalence et plein emploi d'équipements »

Le centre commercial du quartier, lieu de rendez-vous très prisé des adolescents,est aussi parfois un lieu de tension avec les commerçants. Comment concilier alors ces intérêts? La rue, l'environnement proche du lieu d'habitation sont également très fréquentés par les enfants et les jeunes. Des parents inquiets hésitent à laisser leurs enfants jouer seuls.Comment concilier alors le besoin d'espaces de jeu soustraits à l'intervention explicite d'un adulte, ou d'espaces à découvrir et la nécessité de conditions de sécurité optimale?

De nombreux clichés peuvent être générateurs d'incompréhension,de blocage, de repli sur soi (lieux réputés dangereux en ville, vision idéalisée de la campagne ou dégradée de la ville…).



Des réponses originales restent à inventer : aménagements,architecture et création d'espaces nouveaux, mais aussi polyvalence et plein emploi d'équipements scolaires et sportifs,de signalisation,de facilités d'accès des espaces,de sécurité dans les déplacements (qu'on pense à l'importance du vélo dans la vie d'un enfant). Sans doute faut-il alors réorienter certains métiers liés à l'organisation spatiale, gardiens d'immeubles, police municipale, garde champêtre, ou utiliser le dispositif adultes relais, afin de garantir sur les espaces de vie des enfants,une certaine sécurité,compatible avec une approche éducative.

Il est certes de la responsabilité des élus d'intégrer les espaces pour les enfants et les jeunes dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).Mais c'est dans une approche commune de l'organisation de l'espace que les réponses les plus pertinentes pourront être trouvée avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le quotidien des enfants et des jeunes.Des lieux de rencontres existent: la commission consultative de quartier, le conseil d'école, le groupe de pilotage du CEL… Ce sont autant d'espaces non spécifiquement dévolus à cette question, mais qui peuvent la traiter… si tant est qu'on la pose.



ET SI L'ON REPARLAIT DES TERRAINS D'AVENTURE ?

Nés au début des années soixante chez nos voisins anglais et allemands et apparus en France dans les années soixante-dix, ils semblent avoir disparu aujourd'hui. Ce sont des zones sauvages, volontairement laissées en l'état pour pouvoir être appropriées par les enfants. Les matériaux de base sont la terre, l'eau, le feu même, le bois, les cordes et ficelles, les pneus et divers matériaux de récupération… Un animateur est présent mais ne décide pas d'activités… il accompagne… les enfants entrent et sortent à leur guise… décident et s'organisent. « Le souci esthétique n'est pas la priorité mais souvenez vous des terrains vagues dissimulés par une cloison derrière laquelle Quick et Flupke accomplissaient leurs exploits… » Texte Ligue des familles de Belgique

Chapitre 5

REPENSER LES TEMPS ET RYTHMES DES ENFANTS

Les rythmes des enfants sont bien connus. Mais l'organisation actuelle des temps en tient peu compte. À l'échelle de la journée, une continuité éducative permet déjà d'agir.

Les travaux en chronobiologie et en chrono psychologie d'Hubert Montagner et François Testu ont démontré scientifiquement la nécessité de se situer dans un cadre journalier, marqué par le rythme veille/sommeil et les horaires des repas, afin de prendre en compte les périodes de plus faible vigilance ou de manque d'attention (début de matinée avant 9 heures, fin de journée) ou les phases de digestion peu propices aux exercices physiques ou intellectuels. Ils ont aussi démontré l'importance du sommeil nocturne à la maison et son influence sur le reste de la journée. Ces recherches plaident en faveur d'une coupure au milieu de la semaine, d'une rupture de 2 jours en fin de semaine…

Les connaissances scientifiques pèsent peu face aux choix d'une société où le travail détermine les temps de vie des parents. Cette situation est dommageable aux enfants qui se voient contraints d'« adapter » leurs rythmes à une organisation des temps alors que ce devrait être l'inverse. Cela n'est pas sans conséquence sur leur développement général et leur réussite scolaire. La non prise en compte des rythmes renforce en effet les inégalités puisque il a été démontré que les enfants performants surmontent mieux que les autres les problèmes de vigilance et d'attention.

La semaine scolaire de 4 jours avec ou sans diminution des vacances scolaires ne prend pas véritablement en compte les rythmes des enfants. A l'inverse des conclusions des scientifiques, c'est avant tout une adaptation aux fins de semaine des adultes… L'aménagement des temps scolaires, sujet chronique de débats passionnés mais non tranchés au niveau de l'État, est devenu le cauchemar des collectivités locales et des responsables locaux de l'Éducation nationale qui subissent des pressions parentales.

« Chaque adulte doit avoir le souci de celui qui le précède et qui lui succède ».

La journée est une bonne échelle pour tenter d'aménager les temps. En effet,parents,enseignants, personnels des collectivités (ATSEM, restauration scolaire…) animateurs des associations, éducateurs sportifs ou culturels… qui interviennent parfois successivement dans la journée de l'enfant peuvent ainsi concrètement prendre en compte les rythmes dans ce cadre journalier. De la capacité à les mobiliser sur cet enjeu tant dans les phases d'élaboration du projet éducatif local qu'au travers de temps de concertation réguliers, dépendra la réalité de la continuité éducative.

Dans la chaîne des interventions éducatives d'une journée chaque adulte doit avoir le souci des rythmes de l'enfant tout en ayant aussi le souci de l'adulte et du temps d'éducation qui le précède et qui lui succède. La continuité éducative, part du constat de cette interdépendan-

ce et vise à lui donner un sens éducatif commun. Responsables du sommeil nécessaire, les parents, qui doivent être sensibilisés sur la question, devront exercer une vigilance importante car la journée à venir dépendra de ce sommeil. Les enseignants doivent aussi gérer la progression des temps d'apprentissages en prenant en compte les pics et les creux de vigilance mis en évidence par la chrono psychologie. Les animateurs en charge des temps post et périscolaires (CLAE, accompagnement à la scolarité, CLAC, FSE…) doivent aussi intégrer la place particulière de leur intervention. Prendre en compte le temps scolaire à venir ou écoulé comme référence ne relève d'aucune forme de subordination. Entre midi et 2 heures, le CLAE tente de concilier rythmes biologiques liés au repas, canalisation du défoulement en activité, et contraintes organisationnelles. Au delà des seuls coins d'activités calmes, la réponse se situe dans une variété de situations favorisant des réponses plus individualisées. C'est le défi éducatif de ces moments cruciaux pour l'enfant. C'est aussi leur apport original à la continuité éducative.

CASTANET : une harmonisation des horaires des activités périscolaires

Dans le cadre du CEL-CTL, une enquête auprès des familles a mis en lumière les problèmes créés par les écarts des horaires des diverses garderies scolaires de la commune. De la concertation locale est née une harmonisation des accueils avant et après l'école (7h30-9h00 et 17h-18h30). Celle-ci s'est accompagnée d'une amélioration qualitative, avec la création de CLAE maternels et élémentaires, qui offrent désormais un réel accueil éducatif prenant en compte les rythmes des enfants. Cette harmonisation facilite aussi l'accès aux autres activités sportives et culturelles sur la commune. Cette démarche s'est désormais étendue au collège qui bénéficie d'un CLAC (centre de loisirs associé au collège).

***En savoir plus :** Ramon Eguzquiza CEL Castanet 05 62 71 38 69*



Chapitre 6

PROFITER DE LA DOUBLE IMPULSION : CEL et CTL

La démarche du Projet éducatif local est une occasion privilégiée pour faire avancer la continuité éducative

Fruit de l'expérience de 20 années de dispositifs divers, le Contrat éducatif local (CEL), articulé aux Contrats temps libre (CTL) et Enfance des CAF, est devenu, depuis sa création en 1998, le contrat fédérateur des politiques éducatives locales. L'enjeu est de mettre en cohérence les trois grands espaces éducatifs que sont les familles, l'école et les structures de loisirs éducatifs, autour d'objectifs partagés. En ne limitant pas l'éducation à l'école, le CEL insiste sur les enjeux éducatifs du temps libre et souligne l'importance de la complémentarité des actions et des acteurs.

A chaque territoire ses potentialités, à chaque territoire son projet. Car le Projet éducatif local (PEL), prenant en compte la globalité du jeune est bien le défi proposé par le CEL-CTL sur le territoire. Il n'y a pas de projet sans la volonté d'engagement des personnes. Il n'y a pas de projet sans les acteurs qui interviennent dans les différents moments de l'éducation de l'enfant.

L'éducation étant une « mission partagée », il s'agit de faire émerger des espaces où tous les acteurs peuvent se rencontrer, débattre et construire ensemble un projet en appui sur une regard commun pour rendre cohérente la proposition éducative sur le territoire. Les politiques éducatives deviennent ainsi davantage des politiques de proximité, élaborées et évaluées concrètement, au niveau du terrain, l'État devant assurer par ailleurs un rôle régulateur pour ne pas laisser se creuser des inégalités entre les différents territoires.

« le PEL a l'ambition de permettre à chacun des acteurs éducatifs de mieux réussir sa mission particulière »

En insistant sur la dimension éducative du temps non scolaire, le PEL amène l'ensemble des acteurs concernés à trouver une nouvelle place, à poser d'autres repères pour leur action quotidienne. Parents et enseignants pourront trouver autour de cet enjeu un terrain propice à des échanges et à une meilleure connaissance. Les collectivités locales et territoriales ont pour leur part un rôle central d'animation et une responsabilité importante. Cette logique de cohérence, de complémentarité, réinterroge aussi le sens de l'action des acteurs des loisirs éducatifs : collectivités, associations. Dans un nouveau contexte, le mouvement sportif et l'éducation populaire retrouvent leurs racines. Car replacer le jeune au centre du système, en déterminant les actions de chacun en fonction des intérêts de celui-ci, et non plus en fonction des intérêts propres aux différentes structures est un autre défi soulevé par le PEL. De nouvelles formes de partenariat restent alors à inventer.

Le PEL ne vise pas tant à combler un déficit, une carence qu'à utiliser au mieux les potentialités de chacun dans un espace favorisant les initiatives… En donnant le maximum de chances au jeune, le PEL a l'ambition de permettre à chacun des acteurs éducatifs de mieux réussir sa mission particulière. Le PEL offre un cadre large, porteur de valeurs, permettant de rendre lisible les actions, de mobiliser les ressources des différents ministères concernés.

La réflexion sur l'articulation entre le temps de l'enfant et de l'élève conduit inévitablement les acteurs à sortir de l'isolement, à se rassembler. La connaissance mutuelle est indispensable entre acteurs très souvent confrontés aux mêmes réalités : enseignants, parents, responsables associatifs ou élus locaux, voire jeunes.

Cette concertation est le préalable pour construire une coopération active. Le diagnostic local qui initie la réflexion sur le projet éducatif local et précède toute signature de CEL-CTL transforme la volonté en énergie. L'engagement de chacun des acteurs, devenus partenaires, donnera davantage de sens à l'action déjà conduite et s'inscrira dans une meilleure cohérence et continuité éducative.

À LESPINASSE LE CEL-CTL FAIT SON CHEMIN.

Réunir régulièrement 40 personnes autour du maire : conseillers municipaux, directeur d'école, principale adjoint du collège, enseignants, parents d'élèves, bibliothèque municipale, directeur du CLSH-CLAE et responsables des associations sportives culturelles et socio-éducatives, du comité des fêtes… est le premier défi réussi du groupe de pilotage du CEL-CTL. Il se poursuit au sein de commissions où on débat des enjeux des activités sportives ou de ce qu'on entend par culture avant de proposer des projets (atelier créatif, carnaval, livres illustrés…) qui doivent prendre en compte les axes du PEL (coordination et partenariat, proposition plus large d'activités enfance jeunesse, développement d'actions spécifiques en direction des filles. A l'actif aussi du CEL-CTL, la création de 2 nouvelles associations, le nouveau départ d'un forum des associations…
***En savoir plus :** Patrick Thirion Léo Lagrange 05 62 79 64 02*
« CEL mode d'emploi» brochure IA, JPA et DRDJS disponible à la JPA 31 et consultable sur le site de la DRDJS



Chapitre 7

LA RENCONTRE ET LA CONCERTATION ENTRE ADULTES

La continuité éducative ne nécessite pas un responsable faisant fonctionner les divers « rouages »… elle serait plutôt le « lubrifiant » qui huile le système.

Plus qu'un « pilote », ce sera donc plutôt un « pilotage » collectif basé sur une volonté partagée et une conscience commune des enjeux.Cela requiert une présence et un suivi dans des espaces et instances d'échanges et de concertation.Cela s'appuie aussi sur un processus d'évaluation qui tire profit d'indicateurs concrets pouvant traduire des dysfonctionnements. De tels constats collectifs analysés seront source de remobilisation et de renforcement du processus de continuité éducative.

Le temps est une denrée rare… inversement proportionnelle aux multiples réunions qui rythment déjà les divers calendriers.Toute rajout de nouvelle réunion représente donc un risque réel de désaffection de celle-ci. Il vaut mieux donc d'abord profiter des réunions pré-existantes.Beaucoup d'entre elles traitent déjà des questions qui ont à voir avec la continuité éducative… quand celle-ci n'est pas le sujet principal,sans que cela soit affiché !

Profiter d'abord des réunions pré-existantes

- **le conseil d'école :** animé par le directeur, il réunit enseignants, parents élus,élu local.Le directeur du CLAE ou du CLSH,peut y être invité. Les questions concernant la communauté éducative peuvent y être abordées. Ce peut être aussi un lieu favorable pour aborder la continuité éducative au quotidien entre école, parents et CLAE.
- **des temps de concertation entre enseignants,des temps de formation** (conférences pédagogiques à l'initiative de l'inspecteur de l'Éducation nationale) peuvent être aussi ouverts aux partenaires de la communauté éducative
- **le conseil d'administration du collège :** sa composition s'apparente à celle du conseil d'école. Les partenaires associatifs peuvent avoir un lien autour des foyers sociaux éducatifs,de l'accompagnement à la scolarité.Par contre le **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC**), qui doit exister dans chaque collège, permet une large ouverture sur le tissu éducatif environnant.
- **le groupe de pilotage CEL :** animé par un élu et en appui sur l'action du coordonnateur CEL, il a vocation à réunir la totalité des acteurs éducatifs.Le diagnostic, l'élaboration du projet éducatif local et les évaluations sont des temps privilégiés pour aborder la continuité éducative au travers de grandes options.
- **les équipes éducatives :** ces réunions ponctuelles autour de la situation et du suivi d'un enfant en difficulté sont convoquées par le directeur d'école et peuvent rassembler les divers professionnels intervenant autour de cet enfant : animateurs, personnels des centres médico-pédagogiques,orthophonistes,assistantes sociales…

- **le conseil d'administration de l'association socio-éducative :** cette instance démocratique peut aussi être un lieu de formalisation de la continuité éducative. A côté des collectivités, la place des parents mériterait d'être encore développée, comme celle d'enseignants soucieux des activités éducatives complémentaires de l'école.
- **les instances locales de démocratie participative :** commission extra-municipale éducation,comité consultatif de quartier… peuvent permettre aussi des réflexions utiles à la continuité éducative
- **… et toutes les occasions, y compris festives** (kermesse du CLSH, spectacles de l'école, fête des sports, de la musique…) qui créent du lien social et sont autant de lieux parfois plus facilement abordables pour une connaissance réciproque qui diminue le repli sur soi et modifie les représentations entre co-éducateurs.

RAMONVILLE : UNE DES PREMIÈRES CELLULES DE VEILLE ÉDUCATIVE

Cette forme nouvelle de travail en réseau a été crée dans le cadre de la politique de la ville pour prévenir les exclusions. À Ramonville, autour du maire et du coordonnateur, la cellule composée d'enseignants, de parents, de travailleurs sociaux et d'associations traite individuellement les jeunes en situation d'échec ou de rupture scolaire afin maintenir une continuité éducative en favorisant un parcours individuel autour d'un emploi du temps structurant, d'un lieu d'accueil et d'un projet. Cela concerne aujourd'hui 7 autres communes de Haute Garonne.

En savoir plus : *circulaire du 11 décembre 2001*



partie 1 • partie 2 • partie 3 • partie 4 • partie 5 •

Chapitre 8

SANTÉ : UN ENJEU CONCRET DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

L'enjeu de la santé des enfants et des jeunes implique, aujourd'hui, une mobilisation forte et cohérente.

La conscience de la menace que fait peser l'obésité chez les jeunes se développe dans les pays occidentaux. Les principales causes en sont connues : multiplication des self-services, augmentation de la durée des trajets scolaires, travail des deux parents, perte de repères sur les repas, temps passé devant la télévision, industrialisation de la restauration, abus de sucreries…

Les bonnes habitudes alimentaires ne se construisent pas seulement à la maison. Parents, animateurs, agents de service, responsables de restauration collective, enseignants, personnels de direction ont tous, à des titres divers, une responsabilité à assumer. Une modification des comportements alimentaires des jeunes relève de choix éducatifs communs et assumés de façon cohérente : l'équilibre alimentaire au repas, la découverte d'aliments et de plats, les moments réservés à la prise d'aliments, les fontaines à eau à la place des distributeurs de sodas, gérer le temps du goûter plutôt qu'un appareil à de friandises…

« Les bonnes habitudes alimentaires ne se construisent pas seulement à la maison »

La communauté éducative dispose de lieux (conseils d'écoles, contrats éducatifs locaux…) permettant d'en débattre et d'agir : présence des animateurs à table, projets éducatifs en classe et dans les structures de loisirs éducatifs sur l'alimentation, information des parents par des professionnels de la santé (nutritionnistes, médecins scolaires), contrôle des menus, incitation à l'activité physique des jeunes…

La continuité éducative existe pour certains enfants malades ou souffrant d'intolérances alimentaires. La circulaire interministérielle N° 2003… 135 du 8 septembre 2003 prévoit un repas adapté ou autorise la prise d'un repas fourni par les parents). Un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être mis en place à la demande des familles à l'école comme au centre de loisirs afin d'accompagner des soins médicaux.

« Leur malaise s'exprime parfois au travers de souffrances que certains s'infligent »

L'adolescence est le temps du « mal être ». La maturation physiologique et la transformation physique ont toujours inquiété. Mais les incertitudes sur leur avenir, les contradictions de la société, le décalage entre la famille, l'école, les structures de loisirs éducatifs et ce qu'ils ressentent comme étant la « vraie vie » accentuent cette déstabilisation et peut conduire à des déviances.

« Les élèves vite grandis, mais toujours assis aux mêmes tables de la 6e à la terminale (35 % des élèves de lycée sont majeurs !), parlent de leurs corps contraints à l'école et débridés à l'extérieur » souligne J. Costa Lascoux, du CNRS). Le silence des programmes scolaires sur la sexualité, dans une société qui, à l'extérieur, prône la permissivité, est perçu par les adolescents comme une violence. Leur malaise s'exprime parfois au travers de souffrances que certains s'infligent (percings, tatouages, expériences initiatiques et conduites à risques, consommation de tabac, d'alcool ou de drogues).

Plus encore que sur tout autre question,l'école comme les parents ou les structures de loisirs éducatifs ne peuvent être leur propre recours sur ces questions. Un travail en réseau est indispensable: CEL mais aussi contrats locaux de sécurité,conseils communaux de prévention de la délinquance, veille éducative. Ainsi peuvent être établis divers niveaux d'action: information, prévention primaire, prévention plus lourde et accompagnements individuels. Des professionnels susceptibles d'aider et d'agir existent (éducateurs spécialisés, médecins,psychologues, protection judiciaire de la jeunesse, juges des enfants…). Leur intervention nécessaire ne doit pas exonérer les parents, les enseignants et les animateurs d'une vigilance collective réelle doublée d'une capacité d'écoute de chacun.

LES GOÛTERS… UN ENJEU DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Combien de fois un enfant goûte-t-il? à l'école? au CLAE? à la maison? et chaque fois avec une consommation de sucreries? La question du temps du goûter comme de son contenu, participent à l'équilibre alimentaire de la journée. Cela renvoie à une concertation préalable entre parents, enseignants et animateurs.

À la SEGPA du collège REYNERIE *le CESC réunit aussi des délégués élèves, des parents, et des partenaires extérieurs. Parmi ses actions: une initiation aux premiers secours pour les 4es, des groupes de paroles avec l'association AGIP sur les violences, le décrochage scolaire, des expos-forum sur la sexualité et la contraception, les drogues… avec le Planning familial, l'hôpital et l'infirmière scolaire.*

LE COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (CESC) *est présidé par le chef d'établissement et intégré au projet d'établissement. Lieu d'écoute, d'aide et d'échange, il est reconnu par le législateur (Art. L 41.5 du code de l'éducation).*

LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP): UNE ACTION MÉDICO-SOCIALE

Les Pep 31 animent et gèrent des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une tradition et une pratique de la laïcité et de la solidarité. Ils proposent accueil, soins et scolarisation d'enfants et d'adolescents dans des établissements spécialisés sur la Haute-Garonne à Aurignac et Villemur.
En savoir plus: *AD PEP Annie Soula 0561495296*



Chapitre 9
LA PRATIQUE SPORTIVE

“Le sport a des vertus, mais des vertus qui s’enseignent” indiquait Maurice Baquet, une figure du mouvement sportif.

Les clubs sportifs,qui accueillent 150000 licenciés de moins de 18 ans dans les 3000 clubs ou sections de Haute-Garonne, avec leurs entraîneurs,animateurs,éducateurs sportifs,contribuent à une éducation partagée.

L’éducateur sportif a pour objectif l’apprentissage des compétences techniques et tactiques de sa discipline et leur perfectionnement. Il accompagne l’enfant dans son développement moteur, il développe son intelligence, sa lecture du jeu,les coopérations.Il favorise dans le groupe la prise de responsabilité,l’initiative, l’expression,la citoyenneté.

L’éducateur sportif doit posséder des connaissances et à une maîtrise technique et pédagogique. Comme l’enseignant, il est confronté à des dispositifs d’apprentissage, à l’utilisation d’outils didactiques, à l’évaluation intégrée à l’action, au statut de l’erreur, à l’adaptation et la prise en compte des différences.

« Le club sportif, les structures de loisirs éducatifs et l’école ne partagent pas spontanément les mêmes valeurs »

L’éducateur sportif et l’enseignant n’ont pas les mêmes missions ce qui ne les empêche pas de participer à la formation du jeune dans une continuité éducative. Celle ci ne signifie pas en effet absence de rupture dans les rythmes, les formes de pratique ou les modes de communication. Elle implique par contre identification de ces ruptures et cohérence dans l’acte éducatif.

Le club sportif, les structures de loisirs éducatifs et l’école ne partagent pas spontanément les mêmes valeurs. Si respect, esprit d’équipe, générosité, semblent communs à tous ces acteurs, les valeurs de citoyenneté, responsabilité, autonomie, esprit critique, démocratie sont moins présentes dans certaines pratiques sportives. Par contre d’autres valeurs : combativité, discipline, humilité,performance, agressivité, dépassement de soi, y semblent au contraire plus prégnantes.

Ces divers acteurs ne se rencontrant pas ou peu. L’éducateur sportif intervient en soirée, le mercredi après-midi, le week-end quand l’école est fermée et dans des lieux que seuls certains enseignants (professeur d’EPS, professeurs des écoles) utilisent. Par ailleurs, les institutions, les familles ont souvent des attentes différentes par rapport au sport. Il en résulte que les pratiques éducatives peuvent être divergentes, non cohérentes, sans continuité.

La recherche de la continuité éducative nécessite au préalable d'identifier les « déviations » du système sportif,qui peuvent l'éloigner de ses fins éducatives :

- la place excessive accordée à la compétition,à la sélection, à la spécialisation précoce, tout particulièrement pour les plus jeunes
- la prégnance du modèle du sportif professionnel et de ses déviances (argent,surmédiatisation,tricherie, dopage…)
- l'accent exagéré mis sur l'effort,la discipline au détriment du plaisir, de la joie, de la créativité,du vivre ensemble.
- l'insuffisante valorisation de l'initiative, de la responsabilité,de la citoyenneté sportive.
- l'assignation au sport d'objectifs qui n'ont rien d'éducatif (défouloir, garderie, lutte contre le désœuvrement, apprentissage de la discipline) ou qui le dépassent (lutte contre la délinquance).

Pour remédier aux « déviations » du **système sportif,qui peuvent l'éloigner de ses fins éducatives** »,il est important de reconnaître aussi la spécificité de l'action éducative de l'éducateur sportif, et d'identifier les freins à la coopération avec les autres acteurs éducatifs, tels que : la fausse concurrence ou l'ignorance entre éducateur sportif, animateur socio-éducatif et enseignant,la tendance du système scolaire à absorber l'éducation sportive dans l'éducation physique et sportive scolaire, à nier sa spécificité éducative, la séparation entre club, école, cité.

DES PISTES POUR AGIR

• affirmer la fonction éducative du sport fondée sur des valeurs éducatives partagées dans la formation des éducateurs sportifs.
• inscrire le rôle éducatif du sport dans les politiques éducatives territoriales et les contrats éducatifs locaux
• créer des écoles multi-sports, excluant la spécialisation précoce et diversifiant les parcours d'initiation sportive de l'enfant
• ouvrir des formations interdisciplinaires, entre professeurs d'EPS, éducateurs sportif, animateur, médiateur…)
• produire et diffuser des outils pédagogiques communs école et animation (exemple : « à l'école du rugby »), des actions croisées sur un thème commun, exemple : sport et littérature.
• profiter de la rencontre avec les familles que le sport permet. Nombre de parents bénévoles prennent en charge les entraînements, l'organisation des matches, les déplacements.



Chapitre 10

LES LOISIRS DE PROXIMITÉ

Une « conscientisation éducative » a fait progressivement du loisir de proximité, et du CLSH en particulier, un maillon de plus en plus important de la continuité éducative.

Au sortir de la seconde guerre, les pionniers des patronages laïques ont créé des activités les jeudi et les vacances scolaires dans les locaux scolaires.Virent ensuite, au milieu des années cinquante, les centres aérés,souvent à la périphérie des villes comme une solution complémentaire au départ en colonie de vacances. Les années soixante-dix verront les expériences de plaines de jeux et de «terrains d'aventures ».Issu de la réglementation de 1977 créant les centres de vacances et de loisirs (CVL), le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) est devenu aujourd'hui une structure de loisirs éducatifs fréquentée tous les ans par 3,5 millions d'enfants et de jeunes.Au cœur du quartier ou du village, il est souvent installé dans des écoles,pour des raisons d'économie, de commodité mais aussi parce que celles ci restent l'espace de référence. À l'origine initiateurs de ces structures, enseignants et parents se sont mobilisés pour que se développe le loisir de proximité.Associations,collectivités locales, avec l'appui important d'organismes sociaux (CAF, MSA) ont pris massivement le relais pour assurer l'essor actuel des CLSH.

Il est certainement davantage dû au besoin de garde des enfants qu'à l'outil éducatif qu'avaient en tête ses promoteurs.Nombre de parents ou d'enseignants n'en ont encore qu'une vision récréative voire occupationnelle. Il est vrai que certains responsables des CLSH n'ont pas su toujours gérer cette croissance rapide en démontrant que réponse à un besoin social de masse et réponse éducative de qualité peuvent se concilier. La souplesse de son cadre : « un accueil collectif de mineurs (8 à 300) sans hébergement, fonctionnant pendant au moins 15 jours au cours d'une même année » peut diluer son image. Outre les mercredi et vacances sont déclarés aujourd'hui centres de loisirs nombre d'activités avant et après la classe mais à l'exclusion du temps autour du repas. Est ainsi cassée l'unité et la continuité que représente le CLAE qui n'est autre qu'une forme de centre de loisirs. Un sondage réalisé pour les Francas en 2000 porte enfin un regard sévère : aller dans un centre de loisirs est du temps libre pour seulement 57 % des enfants.Sur une échelle de 14 échelons caractérisant le temps libre le centre de loisirs apparaît en 13e position,juste avant « ne rien faire » !

« le centre de loisirs a “désacralisé” l'éducation »

Cependant,les acquis du CLSH sont réels.Son ouverture près de 2000 heures par an,deux fois le temps scolaire, notamment en milieu urbain, conduit à le prendre plus au sérieux. L'implication associative de certains parents dans de nombreux CLSH est un des aspects les plus tangibles d'une coéducation au quotidien. Le centre de loisirs a ainsi « désacralisé » la notion d'éducation en affirmant, avec les autres acteurs éducatifs locaux du sport et de la culture, l'existence de

« l'éducation non formelle » complémentaire de l'éducation familiale et de l'« éducation formelle » à l'école.

Il s'agit maintenant de faire évoluer cet outil éducatif. L'obligation récente d'élaborer un projet éducatif et de le diffuser à toutes les familles trace les contours d'une nouvelle ambition pour le CLSH. Il doit s'insérer davantage dans la vie sociale locale pour répondre à un besoin d'accueil et d'orientation de l'enfant dans l'environnement local. Le centre de loisirs est souvent bien placé pour être au cœur de cette démarche, en favorisant la mise en réseau des structures existantes,en aidant à orienter l'enfant vers des structures permettant ce développement éducatif (l'école de musique par exemple) où à initier des structures ne le permettant pas encore (exemple du multimédia). En devenant aussi un espace ressources des acteurs locaux,le CLSH peut renforcer une démarche de continuité éducative… à la condition de définir un projet collectif concernant tous les enfants,qui rompe avec une seule logique de consommation d'activités, sans négliger aussi la recherche de cohérence de tarifs,d'horaires, formalités d'inscription…

CENTRE DE LOISIRS : UN PROJET PÉDAGOGIQUE AUSSI !

Depuis plusieurs années des efforts convergent leurs pour renforcer la qualité éducative des CLSH.À l'instar des établissements scolaires, les centres de loisirs, qui ont désormais un projet éducatif, élaborent aussi, en lien avec celui ci, un véritable projet pédagogique qui structure les diverses interventions des animateurs dans les activités comme dans la vie quotidienne. Parents, enseignants, autres acteurs éducatifs locaux gagneraient à en être plus largement informés…

BELLEFONTAINE: DES ENSEIGNANTS SE MOBILISENT POUR OUVRIR LE COLLÈGE SUR LE QUARTIER DURANT LES VACANCES.

Après des sorties scolaires dans le contexte de l'explosion de l'usine AZF, quelques acteurs éducatifs du collège et de la SEGPA ont décidé de lancer en février 2002 un CLSH sur le collège et de s'inscrire dans l'opération nationale « École ouverte » née en 1991.

En 2004, ils ont accueilli environ 250 jeunes du collège et du quartier allant du CM1 à la troisième, sur toutes les périodes de vacances scolaires, les mercredi après midi et quelques samedi, autour d'ateliers sportifs, musicaux, vidéo… ou de mini camps, chantiers à l'extérieur.

Le label Éducation nationale et des activités appropriées (image de soi, mode…) permettent de créer une réelle mixité de genre qui est souvent problématique dans ce quartier. L'opération est financée par l'Éducation nationale, la CAF, la mairie et la participation des usagers. Le Conseil général fournit les locaux. L'organisation et l'encadrement des activités repose sur une quinzaine d'aides éducateurs, enseignants, personnels de vie scolaire, ou assistante sociale issus du collège.

***En savoir plus :** Lionel Hanctin collège Bellefontaine 0683681944*
Circulaire Éducation nationale 2003-008 « Charte école ouverte »

Chapitre 11
L'OUVERTURE CULTURELLE POUR TOUS

La continuité éducative, une condition pour l'accès de tous les jeunes à une réelle ouverture culturelle par des voies complémentaires.

Pour certains, la culture est avant tout l'art et la rencontre avec les œuvres et les créateurs, pour d'autres l'artistique est une dimension comme par exemple la culture scientifique… A l'école élémentaire, l'Éducation nationale insiste sur « l'équilibre entre héritage culturel et démarches de création ». On parle aussi de plus en plus des cultures pour souligner l'importance d'horizons culturels divers souvent négligés. Le consensus sur la démocratisation culturelle nécessite de préciser les buts poursuivis. Sans nier l'importance d'une appropriation du patrimoine humain universel,l'ouverture culturelle doit aussi donner du sens à une appartenance, à une vie en société. Mais à l'inverse du communautarisme qui survalorise l'identité culturelle et le repli sur soi, la culture doit être découverte, refus des à priori et apprentissage de la tolérance.

« Le consensus sur la démocratisation culturelle nécessite de préciser les buts poursuivis »

Si l'environnement familial contribue de manière importante à cette ouverture, les inégalités sociales qui le caractérisent, creusent des inégalités culturelles entre les jeunes. C'est donc d'abord sur la base des enseignements obligatoires relevant de l'Éducation nationale que doit se développer la démocratisation de l'éducation culturelle et artistique. Cette notion d'enseignement obligatoire ne signifie pas qu'il serait le seul fait des enseignants, en particulier au primaire. Mais elle confirme par contre la nécessaire gratuité de ces enseignements et la place de cet éveil culturel au sein des projets d'école ou d'établissements. D'où l'importance des classes « à projet d'action culturelle », des classes découverte, patrimoine…

Livrés à eux mêmes pendant leur temps libre, certains jeunes deviennent des proies faciles pour la « culture TV » pendant que d'autres, à un rythme parfois effréné, s'initient à des pratiques culturelles. Les structures de loisirs éducatifs (CLAE, centres de loisirs, MJC, centres sociaux, maisons pour tous, foyers ruraux…) doivent éviter que ce fossé ne se creuse. La « fracture numérique » actuelle oblige à prendre en compte les technologies de l'information et la communication comme un enjeu culturel nécessitant en particulier plus de polyvalence et de disponibilité des structures. En effet, lier loisirs et culture est une des valeurs fondatrices de l'Éducation populaire dans la mesure où cela favorise l'accès du plus grand nombre. Les pratiques culturelles amateurs doivent rendre l'enfant acteur en privilégiant le sens que va prendre l'activité pour celui qui la pratique et en prenant en compte le chemin parcouru tout autant que le résultat atteint.

« Lier loisirs et culture est une des valeurs fondatrices de l'Éducation populaire »

Dans certains territoires, l'accès de tous à la culture se traduit essentiellement par des créations d'activités culturelles nouvelles. Cette logique d'offre culturelle extensive tombe parfois dans le piège de la consommation d'activités par souci de visibilité ou d'« occupation » des jeunes. Elle oublie aussi souvent des ressources culturelles de son propre environnement que des partenariats peuvent mobiliser : artistes en résidence, bibliothèques, musées, théâtres ou cinémas mais aussi artisans, érudits et autres acteurs en capacité de faire découvrir une dimension culturelle plus locale.

L'ouverture culturelle pour tous est localement un véritable enjeu fédérateur. Alimentée par une réelle analyse des besoins en regard de l'existant, la réflexion collective sur les objectifs communs et sur le rôle spécifique et complémentaire de chacun en matière d'ouverture culturelle, est une contribution au projet éducatif local. Les collectivités locales financent à la fois des activités culturelles dans le temps scolaire et les temps de loisirs éducatifs (avec l'aide des organismes sociaux). Elles ont donc un rôle très important à jouer pour organiser une complémentarité des actions et des acteurs culturels prenant en compte les temps de vie des jeunes.

COLOMIERS : UN ATELIER DANSE DE RUE POUR LES ADOLESCENTES

Dans cette « cité mosaïque » l'enjeu de la diversité culturelle est important. Les populations d'origines différentes sont porteuses de nombreuses « sub-cultures » (raï, rap, rock, hip-hop…) très identitaires qui se développent au cœur des quartiers. L'équipe d'animation prend en compte cette richesse artistique populaire. Aussi a-t-elle saisi tout de suite les demandes en créant un atelier d'initiation au smurf et à la danse funk. Ce type de danse de rue, ludique et conviviale, animée par un danseur de la compagnie Identité(s) offre une face accessible de la danse. Dix adolescentes qui n'auraient jamais fréquenté autrement l'école artistique y ont trouvé leur place en côtoyant ceux ou celles qui pratiquent la danse classique ou le jazz

En savoir plus : *Yannis Rivière Centre animation jeunes 0561781112*



Chapitre 12
L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

La réussite scolaire, peut aussi se jouer dans des activités « hors scolaire » à condition de ne pas scolariser le temps libre.

Dans un contexte de fort taux de chômage (en particulier pour les jeunes) et d'insécurité sociale grandissante, la qualification et le diplôme sont gages d'avenir. D'où l'importance accordée par beaucoup de parents et de jeunes eux mêmes à la réussite scolair e. Malgré des difficultés et des échecs, l'école est toujours perçue comme un « ascenseur social » et comme le « dernier rempart contre l'exclusion ».Mais,face à des jeunes fragilisés par leur environnement social, familial et culturel,qui accumulent des retards scolaires,l'école peut de moins en moins être son propre recours. Ce constat assez partagé y compris au sein de l'institution scolaire, pointe les limites de son action tout en soulignant les responsabilités des autres acteurs éducatifs. « L'accompagnement à la scolarité est l'ensemble des actions qui visent à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité » indique sa charte nationale. Déjà,le CEL insistait à juste titre sur la dimension éducative du temps non scolaire et sur son apport indirect à la réussite scolaire. Le temps périscolaire permet en effet un libre apprentissage, complémentaire de l'enseignement « contraint » à l'école. Les facteurs émotionnels, les disparités cognitives et culturelles y entravent d'autant moins les acquisitions que celles-ci se font librement,entre pairs associés à la résolution d'une difficulté posée par la situation choisie. Plus que les savoirs être, savoirs faire et savoirs que l'enfant peut y acquérir, l'accompagnement à la scolarité établit une écoute, restitue une estime de soi et une confiance envers les adultes.Il tente de redonner un sens aux apprentissages,une envie de savoir, une motivation, fondements de la réussite scolaire.

« Redonner un sens aux apprentissages,une envie de savoir, une motivation, fondements de la réussite scolaire. »

Le premier écueil est sans aucun doute d'agir uniquement en référence à l'école et aux apprentissages qu'elle transmet. L'accompagnement à la scolarité ne peut se résumer à l'aide aux devoirs,même si cela peut en être un axe. Il doit créer un climat sécurisant, apprendre à gérer son temps, faciliter l'accès à des savoirs aux travers des technologies de l'information, élargir les centres d'intérêt… Il s'agit par exemple de redonner le goût de lire par diverses approches ludiques qui réhabilitent les livres avant d'apprendre à lire… qui n'est ni une mission ni une compétence de l'accompagnateur. Mais se situer hors école ne signifie pas la nier. L'accompagnement à la scolarité se fait dans un partenariat très suivi avec les écoles ou les établissements. Pour être efficace, il doit pouvoir agir aussi en direction de l'environnement familial en associant ou remobilisant les parents au suivi de la scolarité.Des relations seront utiles avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui pourraient utilement s'élargir au delà de la petite enfance.

Pour remédier à l'absence d'une aide efficace à la maison, des structures de loisirs organisent une aide aux devoirs.On reprend alors des notions de base et on vérifie que les devoirs sont faits, dans un environnement plus favorable qu'à la maison.Cette action peut s'intégrer en partie dans l'accompagnement à la scolarité.Par contre, le soutien scolaire est un travail approfondi à plus long terme et ne suivant pas forcément le programme de la journée à l'école. Le soutien demeure essentiellement centré sur les apprentissages effectués à l'école.

L'accompagnement à la scolarité,encadré par un Contrat local (CLAS) se démarque du soutien scolaire. Dans ce secteur, on assiste aujourd'hui à l'irruption d'acteurs privés commerciaux qui ont mesuré l'ampleur du marché de l'échec scolaire, la forte demande familiale et les profits qu'ils peuvent en tirer. Un rapport au Haut Conseil de l'évaluation à l'école indique que « l'artisanat du petit cours est en train de muter en véritable industrie ». Cette dérive contribue à scolariser le temps libre, en empêchant ses acteurs de jouer leur rôle éducatif original.En remettant en question le rôle d'une école pour tous,elle renforce aussi les inégalités. C'est une raison supplémentaire d'une meilleure organisation de la continuité éducative entre parents,école, associations éducatives complémentaires de l'école et collectivités.

L'Association Fondation des Étudiants pour la Ville (AFEV) *organise un réseau de proximité avec 500 étudiants bénévoles qui s'impliquent, à raison d'au moins 2 heures par semaine pour participer à l'accompagnement à la scolarité ou à des actions éducatives auprès d'enfants en difficulté.*
En savoir plus : *Thibault Renaudin 0534319400*

Le comité départemental du CLAS *(Contrat local d'accompagnement à la scolarité) regroupe en Haute-Garonne la préfecture, la DDASS, la DRDJS, l'inspection académique, le FASILD, la CAF et le Conseil général. Il informe, lance un appel à projets, agrée, sélectionne, finance et évalue les projets. Il assure aussi une animation départementale du dispositif avec le souci d'articuler ce dispositif avec les politiques éducatives locales en suscitant la création de comité locaux comme à Revel ou Saint-Gaudens.*
En savoir plus : *DDASS 0561589159*



Chapitre 13

SÉJOURS SCOLAIRES ET CLASSES DE DÉCOUVERTES

> *“Transplantée, verte, blanche, bleue ou rousse”,la classe de découverte est avant tout une occasion de vivre la classe, ailleurs et autrement…*

En parlant de nouveau de classes de découverte, la circulaire du 5 janvier 2005 reprend un terme plus parlant que celui de sortie scolaire avec nuitée. Elle ajoute aussi un « s » à découverte « pour rendre compte de la diversité des apports que permet cette scolarité hors les murs ». Cet hommage aux nombreuses classes qui se sont déroulées,depuis la première classe de neige en 1953,est particulièrement utile dans une période où la baisse des départs inquiète les divers acteurs éducatifs et économiques.En effet aux traditionnels problèmes de financements qui s'étaient traduits par un raccourcissement progressif des séjours (de 3 à 1 semaine) se sont ajoutés les effets de l'accident du Drac en 1995. Ce drame a provoqué un renforcement des mesures de sécurité et la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire (circulaire de 97 puis du 21 septembre 99) qui peut décourager certains.

En se transportant ailleurs, la classe de découvertes rompt le cours habituel de l'enseignement sans pour autant l'interrompre. La nouveauté des milieux, des activités, des rythmes de vie et des adultes, crée un contexte de dépaysement et de découverte qui est source et moteur d'apprentissages. La classe de découvertes permet aussi une autre approche pédagogique des enseignants basée sur l'exploitation du terrain,l'expérimentation et la pédagogie de projet.Elle suscite chez les enfants,une motivation supplémentaire pour acquérir des connaissances nouvelles. Elle contribue parfois a redonner du sens à des savoirs de base. Elle est bien sûr une opportunité pour des apprentissages sociaux,l'autonomisation,la découverte de la vie collective. Elle est enfin l'occasion pour l'enseignant d'apparaître sous un angle nouveau tout en développant leur connaissance des enfants.

La réussite d'une classe de découvertes nécessite la mise en œuvre d'une véritable démarche de coéducation.Les familles ont un rôle crucial car l'impact affectif de la classe de découvertes n'est pas à négliger. Il s'agit en effet parfois de la première séparation longue qu'il faut faire accepter aux enfants et aux parents Leur information et leur association à la préparation du séjour sont déterminants pour emporter l'adhésion au projet. Dans certains cas l'implication de parents peut aller jusqu'à l'accompagnement bénévole de la classe pour satisfaire aux conditions d'encadrement.

« La réussite d'une classe de découvertes nécessite la mise en œuvre d'une véritable démarche de coéducation. »

Les collectivités locales ont aussi un rôle décisif pour le financement et l'aide au montage du projet. Les associations qui organisent des séjours ou gèrent des centres d'accueil sont un partenaire indispensable. Elles proposent une prestation éducative autour d'un accueil, d'une vie collective et d'activités, mis en en œuvre par leurs

animateurs.Professionnels,parfois spécialistes d'une activité, ils travaillent à côté de l'enseignant. La rencontre nécessaire entre le projet pédagogique de l'enseignant et celui de la structure d'accueil s'appuie sur un dialogue. Celui-ci doit clarifier les responsabilités et les rôles respectifs tout en instaurant des principes, des règles et des fonctionnements qui seront les jalons d'une véritable continuité éducative quotidienne. Initiateurs du départ, les enseignants sont bien entendu la cheville ouvrière de la classe de découverte. En s'y lançant ils souhaitent sortir de leur travail et de leur rôle habituel pour s'inscrire dans une étape initiale, un temps fort ou un aboutissement de leur projet pédagogique.

TOULOUSE : « L'ÉCOLE AILLEURS »

La ville de Toulouse offre aux jeunes toulousains et aux enseignants un dispositif original. Dans le cadre de la Charte de « l'École ailleurs » signée avec l'inspection académique est mis en œuvre un engagement qualité qui, sans se substituer au projet et à l'action de l'enseignant, lui propose un accompagnement dans la prise en charge de nombreux aspects administratifs, financiers et pédagogiques. Grâce à ce service municipal et au partenariat qu'il anime, ce sont 419 classes (dont 173 classes en départ classe de découvertes) en 2004-2005 auront bénéficié d'une des diverses formules proposées dans des structures municipales ou des centres associatifs.
En savoir plus : *école Ailleurs Michel Orrit 0561223329*



Chapitre 14
LES SÉJOURS DE VACANCES

Ringarde la « colo »? Pas sûr, car les vacances collectives constituent un temps éducatif et une occasion de « rupture ». Un atout réel, trop souvent oublié.

Née au début du siècle, la colonie de vacances a connu ses heures de gloire autour du Front populaire et à la Libération,au point d'être un des symboles forts de ces périodes d'« embellie ». Qui n'a en mémoire les images de ces enfants découvrant la mer avec émerveillement. Parfois plus sanitaires qu'éducatives, les « colos », accueillaient alors en masse, grâce à l'État,aux municipalités,aux comités d'entreprises et aux associations d'éducation populaire. Elles constituaient aussi pour de nombreux enseignants une action éducative complémentaire de l'école en même temps qu'un terrain d'expériences pédagogiques.

Ces dernières années 1,2millions d'enfants et de jeunes seulement fréquentent les centres de vacances chaque année. Une chute de 22 % entre 1994 et 2002. L'aide financière de l'État a disparu depuis longtemps, les priorités des communes, organismes sociaux ont souvent évoluées au profit du développement massif du loisir de proximité et nombre de comités d'entreprises se contentent d'acheter des places à des associations qui représentent désormais 80% de l'offre de séjours. Les raisons de ces difficultés sont multiples : les coûts (liés à l'hébergement) qui sont dissuasifs sans des aides,le manque d'information ou la méconnaissance, une image socialement dévalorisée des vacances collectives,les transformations des temps familiaux de vacances et de loisirs,les difficultés à vivre une mixité sociale, un souci sécuritaire largement exagéré alors que les accidents sont très rares en CVL,sans parler des effets désastreux de problèmes de société (maltraitances, pédophilie) qui rejaillissent inéluctablement sur les « colos ».

« Aujourd'hui les parents sont d'abord demandeurs d'un projet éducatif fort avant des activités »

Les organisateurs de séjours, ont aussi leur part de responsabilité. En plus d'importantes rénovations de locaux certains se sont livrés à une véritable surenchère des activités qui a alourdi les prix des séjours et dilué son sens éducatif dans l'activisme. Une étude récente de l'observatoire des vacances et des loisirs montre qu'aujourd'hui les parents sont d'abord demandeurs d'un projet éducatif fort avant des activités. L'enquête révèle aussi une image assez positive de la « colo »,un terme plus parlant d'ailleurs que centre de vacances… pour évoquer « un terrain de jeux et de découvertes,un espace de socialisation qui favorise l'autonomie, un développement de la personnalité. Ces valeurs éducatives rejoignent celles des associations complémentaires de l'école, organisatrices de séjours, même s'il semble qu'elles sachent mieux les mettre en actions avec les enfants qu'en évidence avec les familles.

Les parents attendent une situation de « rupture » qui offre. une plus value éducative. Une « rupture » avec le milieu familial, avec son environnement géographique, social,pour pouvoir découvrir, se confronter à des expériences nouvelles, afin de grandir en construisant sa personnalité.Mais aussi une « rupture » avec les rythmes de vie quotidiens et leurs contraintes pour retrouver un ressourcement physique avec notamment un sommeil respecté. Pour toutes ces raisons, tous les enfants et les familles qui le souhaitent devraient pouvoir bénéficier du droit à partir. C'est un enjeu à la fois social et de continuité éducative, tout à fait complémentaire du centre de loisirs.Le départ en vacances des enfants concerne en effet aussi bien l'enseignant qui peut encourager les parents en soulignant l'apport éducatif du départ,l'assistante sociale qui peut indiquer des formules d'aides, l'animateur qui peut donner des informations sur des organisateurs, la commune qui peut organiser des séjours ou aider les propositions des associations… Pourtant rares sont encore les projets éducatifs locaux qui prennent cette question à bras le corps…

LA CAMPAGNE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA) : AGIR POUR LE DROIT AUX VACANCES

Tous les ans, en janvier, la campagne de la JPA menée dans les établissements scolaires, offre une occasion d'éducation à la solidarité (en appui sur des dossiers pédagogiques) par une vente de vignettes qui financent des bourses de départs en vacances. Cette campagne peut être aussi une occasion pour parler en classe des vacances, des « colos », écouter leurs expériences et prendre aussi la mesure des difficultés de certains enfants. Avec le relais des enseignants, les bourses JPA et les aides du Conseil général de la Haute-Garonne peuvent offrir des solutions en plus de celles de la CAF et de la MSA.
En savoir plus : *la JPA 31 46 allée de Guyenne Toulouse 0534603621*

CHANTIERS «VILLE VIE VACANCES » (VVV), « SCOP ADOS » D'AUTRES APPROCHES DES VACANCES DE JEUNES

Depuis de nombreuses années la « Scop ados » propose à des jeunes du quartier du Mirail un accompagnement éducatif basé sur une approche coopérative : gérer ensemble des « productions » (maquette métro pour son inauguration, fabrication de jeux en bois…) ce qui permet aussi de construire et de financer des projets de vacances. En 2005 le dispositif VVV soutient des actions de « chantiers » non marchands basés sur l'utilité sociale permettant aux jeunes de plus de 16 ans d'obtenir aussi une « contre-partie » loisirs dans le chantier ou l'octroi d'une bourse de 12 € par jour.
En savoir plus: *SCOP ADOS (ASEM Brigitte Duprat 0561761613) VVV Cellule départementale (Préfecture de Haute-Garonne M. Chadaillat 0534453892)*



Chapitre 15
LES ATELIERS RELAIS

Prévenir le décrochage scolaire est le défi que la communauté éducative locale, l'établissement et des associations complémentaires de l'école tentent de relever ensemble.

Crées en 1998 les « classes relais » visent la resocialisation et la re-scolarisation d'élèves des collèges en rupture scolaire consommée. D'une durée d'un an,la classe vise leur retour en formation soit scolaire soit dans un contrat de travail.

En prolongement, ont été crées en 2002 des « ateliers relais » de manière à « prévenir et à accompagner les élèves en risque ou en situation de marginalisation scolaire et sociale, pendant et hors temps scolaire ».Si ce dispositif s'adresse toujours au collégien et garde celui ci sous statut scolaire, il diffère néanmoins des « classes relais » par un souci plus préventif et une forte approche partenariale. L'important est en effet de « croiser les regards » pour pouvoir mieux comprendre chaque jeune en difficulté et l'accompagner vers la recherche de solutions. Pour cela les « ateliers relais » mobilisent des partenaires variés: les familles, les enseignants, et plus largement la communauté scolaire la municipalité les associations locales des associations éducatives complémentaires de l'école (en Haute-Garonne; les CEMEA, les Francas et la Ligue de l'enseignement).Une originalité du dispositif est aussi sa co-animation établie entre l'Éducation nationale, avec un enseignant détaché sur l'atelier relais et un animateur, acteur associatif.

«Croiser les regards » pour pouvoir mieux comprendre chaque jeune en difficulté et l'accompagner vers la recherche de solutions.

La réussite d'un tel processus nécessite d'abord de marquer des éléments de rupture avec la situation antérieure génératrice d'échec.Ainsi l'atelier est situé hors les murs des collèges concernés,dans le cadre d'un lieu repéré d'écoute et d'éducation. Il accueille 10 collégiens au plus. L'équipe éducative de base est volontairement renouvelée et diversifiée.Ainsi,à Colomiers,la rupture a été identifiée comme un élément structurant du dispositif,permettant de mieux réintégrer le collège d'origine. Les jeunes partent quelques jours à l'extérieur, en vie collective, et commencent là à formaliser le projet qui sera mené pendant les quelques semaines d'atelier….

L'existence de l'« atelier relais» se fonde sur un partenariat étroit avec l'équipe éducative et pédagogique du collège de rattachement. Il est inscrit au sein de son projet d'établissement. Les moments hors collèges sont limités à des modules de quatre semaines, renouvelables au maximum trois fois. Un accompagnement du jeune est aussi réalisé durant les périodes où il est au collège. L'adhésion des élèves et des familles à l'« atelier relais » doit être un choix réfléchi et donc préparé. Cette inscription signifie en effet la construction préalable, pour chaque jeune, d'objectifs comportementaux et d'acquisitions scolaires à atteindre.

ATELIER RELAIS DE COLOMIERS… PAROLES D'ACTEURS

Colomiers, ville de 30000 habitants de l'ouest de l'agglomération toulousaine, a ouvert un atelier relais en janvier 2003.

« éviter le pire »

« La mise en place de l'« atelier relais » a concrètement permis à certains élèves de retrouver le chemin du collège. On a sans doute permis aussi au jeune de mieux connaître ses limites et de repenser son positionnement face à l'institution scolaire. Cela ne peut se traduire tout de suite dans les résultats scolaires, mais cela crée les conditions favorables à un réinvestissement scolaire. L'atelier relais montre à l'équipe enseignante que des solutions concrètes existent pour des jeunes qui « décrochent ».Cependant, la nature du dispositif, la multiplicité nécessaire des acteurs, le besoin important en temps de concertation rendent l'appropriation de celui-ci difficile par les équipes enseignantes. Il reste que l'atelier relais permet d'alléger certaines tensions perceptibles dans les collèges et dans certains cas d'éviter le pire : une rupture scolaire complète. »

Serge Icard principal du collège Jean Jaurès

« découvrir qu'il y a autre chose à faire que de "zoner" »

l'atelier relais permet une prise de conscience que rien n'est joué.Des jeunes ont intégré un apprentissage, se sont remis à fréquenter le collège, alors qu'ils étaient partis pour complètement décrocher du système scolaire. La formalisation des rencontres, les engagements pris, ont permis à certaines familles de découvrir qu'il y avait une volonté générale pour que leur enfant trouve une solution. De nombreuses familles ont alors joué le jeu. Cela a été rendu possible aussi par l'apport de la connaissance locale du club de prévention (ACSE).

Laurent Picaut professeur d'E.P.S.

« confronter les approches, pour s'enrichir mutuellement »

L'approche éducative des associations d'éducation populaire différente de celle des enseignants car elle est plus centrée sur le jeune que sur l'élève. Cela permet un regard plus large sur les problèmes à traiter. Le risque pourrait être de confier à des associations le soin de résoudre des difficultés de l'éducation nationale. Ce n'est pas le cas avec l'atelier relais puisque c'est un partenariat effectué avec des associations éducatives complémentaires de l'école et reconnues pour leurs compétences dans ce domaine. A l'avenir Il faut être vigilant au choix des acteurs amenés à intervenir dans ce dispositif »

Vincent Cramailère-Rouchi animateur Francas

En savoir plus : *Les Francas, 63 bis avenue de Saint-Exupéry 31400 Toulouse 05 62 47 91 50, francas31@francasmp.com*



OUVRAGES

- « Projet éducatif local et politique de la ville » Éditions de la DIV Collection Repères 2001
- « Le CEL mode d'emploi » DRDJS-IA-JPA 31 2003
- « Acteurs et développement local: dispositifs nationaux et européens » ETD mai 2002
- « Quartiers en vacances » D. Lapeyronnie Éditions de la DIV 2003
- « Guide enfants et espaces » La JPA (actualisation annuelle)
- « Le guide des jeunes pour agir en Europe et dans le monde » Ligue de l'Enseignement 2003
- « le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école » Rapport de D. Glassmann au Haut Conseil d'Évaluation de l'École Décembre 2004 (téléchargeable site documentation française)

REVUES

- « Grain de CEL », la revue du CEL
- « Les associations, complément d'objet direct de l'école » dossier Animation et Éducation revue de l'OCCE n° 183 octobre 2004
- « Les CLAE-CLAC en Haute-Garonne Bulletin de l'Inspection Académique 31 n° 79 septembre 2005
- « Préserver les loisirs éducatifs des logiques marchandes » dossier Loisirs Éducation revue de La JPA n° 405 mai 2004
- « Des partenaires pour l'École » dossier Vers l'Éducation Nouvelle revue des CEMEA n° 513 février 2004
- « le centre de loisirs: un espace si important » dossier Grandir revue des Francas n° 3 juillet 2005

SITES INTERNET

- www.education.gouv.fr/cel/(actualité des CEL)
- www.defenseurdesenfants.fr
- www.cndp.fr/vei/(centre ressource ville école intégration)
- www.ville.gouv.fr (les dossiers documentaires de la DIV)
- www.andev.com.fr (les directeurs de l'éducation des villes de France)
- www.injep.fr
- www.adels.org (démocratie et éducation sociale et locale)
- www.educpop.org (CNAJEP)
- www.jpa.asso.fr
- www.ressources-territoires.com (fiches expériences action éducative politique de la ville en Midi-Pyrénées)
- www.drdjs-midi-pyrenes.gouv.fr
- www.caf.fr (lien sur site CAF 31)
- www.ia31.ac-toulouse.fr

INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA HAUTE-GARONNE
Cité administrative boulevard A.Duportal BP 40303
31003 TOULOUSE CEDEX 6 – 053444888700

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET SPORTS
5,rue du pont Montaudran BP 7009
31068 TOULOUSE CEDEX 6 – 0534417300

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
1,place Alphonse Jourdain 31000 TOULOUSE – 0562303100

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
1,place Saint Étienne
31000 TOULOUSE – 0534453666

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE
24,rue Riquet 31046 TOULOUSE CEDEX – 0561997700

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
1,place Alphonse Jourdain 31000 TOULOUSE – 0561589100

CONSEIL GÉNÉRAL
1,boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9 – 0534333231

RESSOURCES ET TERRITOIRES
9,rue Alex Coutet 31000 TOULOUSE

FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'INSERTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
81,boulevard Carnot BP 7163 31072 TOULOUSE CEDEX 7 – 0562303670

ASSOCIATION FONDATION DES ÉTUDIANTS POUR LA VILLE
25,rue Magendié 31400 TOULOUSE – 0534319400

ASSOCIATION RÉGIONALE DES ŒUVRES DE VACANCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE
59,rue Achille Viadieu 31400 TOULOUSE – 0561535412

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
Maison des Sports rue Buissonnière 31670 LABEGE – 0562241810

CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE
51 bis rue des Amidonniers 31000 TOULOUSE – 0561126500

DÉFENSEUR DES ENFANTS
Correspondante Mme Colette GAYRAUD
1,place Saint Étienne
31000 TOULOUSE – 0613449336

ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE
215, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE — 0561131929

FÉDÉRATION DES CONSEILS DES PARENTS D'ÉLÈVES
101, avenue Frédéric Estèbe 31200 TOULOUSE – 0561591112

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
31,rue des Amidonniers 31000 TOULOUSE – 0562279110

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE
153,chemin de la Salade Ponsan 31400 TOULOUSE – 0562263837

LES FRANCAS
63 bis avenue Saint Exupéry 31400 TOULOUSE — 0562479150

JEUNESSE AU PLEIN AIR
École Papus 46,allée de Guyenne 31100 TOULOUSE – 0534603621

FOYERS RURAUX
17,allée du Pré Tolosan 31320 AUZEVILLE TOLOSANE – 0561734848

LÉO LAGRANGE Midi-Pyrénées
20, chemin du Pigeonnier de la Cépière 31081 TOULOUSE CEDEX 0534608700

OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION A L'ÉCOLE
8,rue Jacques Labatut 31000 TOULOUSE – 0561624403

PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
École du Toec 16,rue René Crabos 31300 TOULOUSE – 0561495296

UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES
6,rue Lakanal 31000 TOULOUSE – 0561125800

La plupart de ces organismes ou associations ont développé un site internet que nous vous invitons à consulter.

LOISIRS ÉDUCATION

La revue de la JPA : un outil privilégié pour les spécialistes des vacances et des loisirs des jeunes

Pour un abonnement annuel de 41 € :

• 4 numéros de 40 pages comprenant chacun un dossier de 20 pages sur les loisirs collectifs, les activités éducatives, les politiques éducatives, l'enfance, l'adolescence…

Et des analyses, des expériences, des recherches, des informations réglementaires…

• « Le spécial directeurs CVL », 64 pages :

150 questions-réponses sur la réglementation des centres de vacances et de loisirs (parution en janvier).



Possibilité d'achat au numéro :
liste complète sur www.jpa.asso.fr
Contactez vite le service publications de La JPA
au 01 44 95 81 24



Plaquette éditée par l'inspection académique de la Haute-Garonne avec le soutien de :

L'A.S.



LA CAMIF



LA CASDEN



LA MAE



LA MAIF



LA MGEN



LE COREM

octobre 2005

